

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné  
 libre confessionnel  
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- De la  
réception au 15/11/2013

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 15/11/2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Secteur de la construction,  
enseignement  
technique et professionnel, secteur 3,  
projet technologie construction

**Destinataires de la circulaire**

- Aux pouvoirs organisateurs et aux directions des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel de plein exercice organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et se situant en Wallonie ;
- Aux pouvoirs organisateurs et aux directions des établissements d'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 de plein exercice organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et se situant en Wallonie.

Pour information :

- Aux membres du Service général d'Inspection;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs;
- Aux associations de parents.

**Signataire**

Ministre / Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique  
Administration : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire  
Madame Lise-Anne Hanse, Directrice générale

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Joachim Marie	02/690 86 63	marie.joachim@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Beguin Jennifer	02/690.85.69	Jennifer.beguin@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la convention sectorielle signée par l'Enseignement obligatoire et le secteur de la Construction, vous trouverez ci-annexé le cahier des charges des **Projets « Technologie Construction » destinés à l'enseignement qualifiant en Région wallonne.**

Un Projet Technologie Construction (PTC) consiste en la mise à disposition par le Fonds de Formation Construction d'équipements de pointe pour les élèves et les enseignants du **troisième degré** de l'enseignement qualifiant **de plein exercice** – quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement – pour les options qui correspondent aux profils de qualification et de formation établis par la CCPQ/le SFMQ afin de permettre une meilleure insertion des élèves diplômés en Construction sur le marché de l'emploi.

Ces équipements se rapporteront essentiellement à la Performance Energétique des Bâtiments, de manière à répondre adéquatement à l'Alliance Emploi-Environnement reprise dans le plan Marshall 2.vert.

Si vous êtes intéressés par ce projet, je vous invite à consulter les documents annexés reprenant toutes les modalités pratiques relatives à la participation. Les dossiers PTC doivent être envoyés **pour le 15 novembre 2013 au plus tard** à l'adresse courriel suivante : [eric.dujacquier@constructiv.be](mailto:eric.dujacquier@constructiv.be).

En souhaitant d'ores et déjà plein de succès à vos élèves pour ces projets, je vous remercie de l'intérêt porté à la présente et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

**La Directrice générale,**

**Lise-Anne HANSE.**

**CAHIER DES CHARGES**  
des Projets Technologie Construction  
destinés à  
l'enseignement qualifiant en Région Wallonne

Année scolaire 2013 - 2014

**Table des matières :**

<b>Informations générales</b>	<b>page</b>	<b>2</b>
<b>Dossier de candidature</b>	<b>page</b>	<b>5</b>
<b>Dossier de réalisation</b>	<b>page</b>	<b>10</b>

# INFORMATIONS GENERALES

## 1. Qu'est-ce qu'un Projet Technologie Construction ?

Un **Projet Technologie Construction** (PTC) consiste en la mise à disposition par le FFC, d'équipements de pointe pour les élèves et les enseignants :

- du troisième degré de l'enseignement qualifiant ordinaire de plein exercice,
  - de la troisième phase de l'enseignement qualifiant spécialisé de plein exercice (forme 3),
- et ce, quel que soit le Réseau d'enseignement.

Ces équipements devront correspondre aux profils de qualification et de formation établis par la CCPQ/le SFMQ afin de permettre une meilleure insertion des élèves diplômés Construction sur le marché de l'emploi.

Ces équipements se rapporteront essentiellement à la Performance Energétique des Bâtiments, de manière à répondre adéquatement à l'Alliance Emploi-Environnement reprise dans le Plan Marshall 2.Vert.

Le PTC est placé sous la responsabilité du chef de l'établissement dans lequel il se situe.

## 2. Pourquoi des PTC ?

Par souci d'efficacité, le Secteur de la Construction a décidé de concentrer des moyens financiers complémentaires afin de permettre à un nombre limité d'implantations scolaires d'acquérir des équipements de pointe au bénéfice de l'ensemble des élèves de la zone concernée.

Afin de mener à bien cet objectif, les partenariats entre établissements scolaires sont une nécessité.

## 3. Que trouvera-t-on dans un PTC ?

On y trouvera

- soit des équipements de pointe complémentaires à ceux généralement disponibles dans les écoles, acquis par le biais du Fonds d'Equipements Pédagogiques ou des Centres de Technologie Avancée, et que les élèves pourraient être amenés à rencontrer lors d'un stage en entreprise ou au début de leur carrière professionnelle
- soit un projet à caractère didactique Construction

## 4. Critères d'éligibilité

Les Etablissements scolaires candidats à un PTC doivent répondre aux engagements suivants.

### 4.1 Profils de formation

S'inscrire dans l'application des profils de formation tels que définis par la CCPQ/le SFMQ.

### 4.2 Publics - cibles

Etablir, dans le cadre du projet, un partenariat intra-réseau, inter-réseaux ou inter-opérateurs (Etablissement scolaire, Centre de compétence, Centre IFAPME....)

### 4.3 Implantation

Tenir compte pour leur implantation, d'une part, des caractéristiques régionales du marché de l'emploi (Construction) et d'autre part, de la localisation des Centres de Compétence et des Centres de Technologie Avancée (Secteur Construction) ainsi que des infrastructures de formation ou d'enseignement existantes relatives aux métiers de la construction et ce, afin d'assurer une couverture géographique optimale de l'offre de formation Construction.

#### 4.4 Plan de formation

Les enseignants devront être formés à l'utilisation des équipements mis à disposition. A cet effet, chaque établissement scolaire candidat à un PTC prévoira un plan de formation de ses enseignants ; les formations seront données, soit dans un Centre de compétence, soit dans un CTA, soit dans un autre lieu approprié.

#### 4.5 Budget

Le financement d'un PTC par le FFC sera de maximum 15.000 € TVAC. Il sera équilibré soit par un financement équivalent par l'Etablissement scolaire, soit par la valorisation de ressources humaines ou d'équipements existants dans le cadre du projet et ce, durant une seule année scolaire. Toutefois, la réalisation pratique d'un PTC pourra s'étaler sur deux années scolaires consécutives, de manière à ce que celui-ci puisse éventuellement s'articuler sur la totalité du 3ème degré. Un PTC peut s'intégrer dans un projet plus global initié par l'Etablissement scolaire, le Réseau, un Cabinet ministériel ou tout autre institution de notoriété.

#### 4.6 Imputation

Les budgets prévus pour les PTC pourront être affectés à l'achat de nouveaux équipements ou à l'actualisation d'équipements existants, en matière de sécurité, hygiène, environnement. Les travaux d'aménagement de locaux existants ou de construction de nouveaux locaux ne sont pas éligibles.

### 5. A qui incomberont les frais engendrés par l'utilisation des PTC ?

Les frais d'utilisation (notamment les consommables, les frais liés à la maintenance des équipements...), les polices d'assurance de toutes natures et, le cas échéant, les frais de déplacement seront à charge des Etablissements scolaires bénéficiaires et ne peuvent pas être imputés au budget du PTC.

### 6. Qui décide de la création d'un PTC ?

Sur base du dossier de candidature et des différents critères évoqués au point 4, les membres du FFC régional (Confédération Construction Wallonne, Organisations syndicales, Manager régional FFC) du ressort géographique du projet rendront un avis quant son éligibilité et ce, sur base d'une grille d'évaluation. En cas d'avis favorable, le dossier sera transmis au groupe d'orientation wallon du FFC pour décision (Confédération Construction Wallonne, Organisations syndicales, Directeur Wallonie FFC) ; dans le cas où, pour l'ensemble de la Région Wallonne, le nombre de projets retenus dépasse le budget prévu, les dossiers seront classés par ordre décroissant du nombre d'élèves concernés dans l'Etablissement scolaire candidat.

### 7. Que se passe-t-il en cas d'approbation du dossier ?

Le groupe d'orientation wallon du FFC notifie sa décision à l'Etablissement scolaire ou au Réseau. Celui-ci transmet au FFC régional une déclaration de créance pour un montant de 7.500 € maximum.

### 8. Que se passe-t-il en cas de refus du dossier ?

Le groupe d'orientation wallon du FFC notifie sa décision à l'Etablissement scolaire ou au Réseau. Le manager régional du FFC explique au responsable du projet les raisons du refus.

### 9. Comment introduire un dossier PTC ?

Les Etablissements scolaires intéressés doivent remplir le dossier de candidature ci-joint pour le **15 novembre 2013** au plus tard.

## **10. Comment évaluer la réalisation et le fonctionnement d'un PTC ?**

En cours d'année scolaire, un conseiller du FFC pourra se rendre dans l'Etablissement scolaire afin d'évaluer l'état d'avancement du projet.

En fin d'année scolaire, le responsable du projet transmettra au FFC régional un dossier de réalisation tel que celui repris en annexe, accompagné d'une seconde déclaration de créance pour un montant de 7.500 €. Celle-ci sera honorée sur base d'une évaluation probante par le FFC régional.

## **11. A qui peut-on s'adresser pour obtenir davantage d'informations ?**

Province de Liège

[jacques.piette@constructiv.be](mailto:jacques.piette@constructiv.be)

Province du Hainaut

[serge.bouchet@constructiv.be](mailto:serge.bouchet@constructiv.be)

Provinces du Brabant Wallon, de Namur et du Luxembourg

[patrick.splingaire@constructiv.be](mailto:patrick.splingaire@constructiv.be)

## Dossier de candidature

à un

### PROJET TECHNOLOGIE CONSTRUCTION (PTC)

Pour être valable, tout dossier PTC doit être introduit au moyen du document ci-joint, sous forme électronique à l'adresse [eric.dujacquier@constructiv.be](mailto:eric.dujacquier@constructiv.be) pour le **15 novembre 2013** au plus tard.

#### 1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Etablissement candidat (dénomination complète)	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Province	
Nom (et coordonnées : téléphone – adresse courriel...) du responsable du projet	

#### 2. DESCRIPTION DU PROJET

--



### 3. IDENTIFICATION DE L'OBJET

Secteur CONSTRUCTION Section(s) concernée(s)	
Profil(s) de formation et de qualification concerné(s)	
Nombre d'élèves concernés dans l'établissement candidat (par section)	

### 4. EQUIPEMENTS SOUHAITES

	Type d'équipement	Justification technique (offre à prévoir en annexe)	Budget
Equipement 1			
Equipement 2			
Equipement 3			
Equipement 4			
Equipement 5			

**Budget total du projet** .....

**Budget à financer par le FFC** **15.000 €**

## 5. EQUIPEMENTS DISPONIBLES

Liste du matériel déjà existant que l'établissement est disposé à partager	
Moyens qui seront mis en œuvre pour garantir la sécurité des équipements	
Exemples d'activités-types de formation qui seraient possibles avec les équipements envisagés	

## 6. PARTENARIATS ( intra réseau, inter réseaux, CTA, CdC, IFAPME, Prom Soc...)

Partenariats potentiels	
Partenariats existants	

## 7. PLAN DE FORMATION

Décrivez brièvement le plan de formation des enseignants (qui ? quoi ? quand ? comment ?)	
---	--

## 8. PERTINENCE DU PROJET

Quelle est l'expertise de l'établissement par rapport à la/aux section(s) concernée(s) ?	
Quelles sont les motivations de votre candidature ? (lien avec le secteur, caractéristiques locales du marché de l'emploi,....)	

## 9. CALENDRIER

A quelle date le PTC envisagé pourrait-il être opérationnel ?	
---	--

## 10. COMMENTAIRES

--

Fait à ..... le .....

Noms, titres et signatures des responsables

## Dossier de réalisation

d' un

### PROJET TECHNOLOGIE CONSTRUCTION (PTC)

Pour être valable, le dossier de réalisation d'un PTC doit être transmis au moyen du document ci-joint, sous forme électronique à l'adresse [eric.dujacquier@constructiv.be](mailto:eric.dujacquier@constructiv.be) pour le ..... au plus tard.

#### 1. COORDONNES DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Etablissement scolaire (dénomination complète)	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Province	
Nom (et coordonnées : téléphone – adresse courriel...) du responsable du projet	

#### 2. NOM DU PTC , BREVE DESCRIPTION ET LOCALISATION

--

### 3. IDENTIFICATION DE L'OBJET

Secteur CONSTRUCTION Section(s) concernée(s)	
Profil(s) de formation et de qualification concerné(s)	

### 4. DEPENSES ENGAGEES

	Type d'équipement	Prix (factures à prévoir en annexe)
Equipement 1		
Equipement 2		
Equipement 3		
Equipement 4		
Equipement 5		

### 5. PARTENARIATS MIS EN PLACE

Partenariats intra réseau, inter réseaux	
---	--

Partenariats inter opérateurs (CdC, IFAPME ...)	
--	--

## 6. UTILISATION

Pendant combien de jours par an et/ou combien d'heures par semaine le PTC  a-t-il servi pour les élèves de l'Etablissement scolaire propriétaire ?  a-t-il accueilli d'autres publics (élèves autres établissements, publics autres opérateurs,...)	
---	--

## 7. PLAN DE FORMATION

Décrivez brièvement les formations suivies par les enseignants (qui ? quoi ? quand ? comment ?)	
---	--

## 8. EVOLUTION DU PTC

Une évolution du PTC est-elle prévue ? Si oui, laquelle ?	
--	--

## 9. COMMENTAIRES (Apports du PTC pour les élèves et les enseignants)

--

Fait à ..... le .....

Noms, titres et signatures des responsables